

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élections municipales partielles complémentaires

Commune de Thehillac

Compte tenu des démissions successives de Madame Virginie Thebaud le 4 avril 2015, de Madame Marlène Simonin le 29 décembre 2016, de Monsieur Jérôme Robin le 24 mai 2017, de Monsieur Pascal Ravache le 13 juin 2017 et de Mme Maud Briand le 16 novembre 2018, de leur mandat de conseiller municipal, le conseil municipal de la commune de Thehillac a perdu le tiers de ses membres.

Les électeurs de la commune de Thehillac sont donc appelés aux urnes pour des élections municipales partielles complémentaires le **dimanche 10 février 2019** à l'effet d'élire cinq conseillers municipaux. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Le second tour, s'il y a lieu d'y recourir, se déroulera le dimanche 17 février 2019 dans les mêmes locaux et aux mêmes horaires.

Le scrutin applicable est un scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les suffrages seront décomptés individuellement par candidat.

Avant le scrutin, **la déclaration individuelle de candidature est à déposer à la préfecture de Vannes**, selon le calendrier suivant.

Pour le 1^{er} tour de scrutin :

- les **mardi 22 et mercredi 23 janvier 2019** de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 *uniquement sur rendez-vous*
- le **jeudi 24 janvier 2019** de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à **18h00** *uniquement sur rendez-vous*

Pour le second tour de scrutin éventuellement :

- le **lundi 11 février 2019** de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 *uniquement sur rendez-vous*
- le **mardi 12 février 2019** de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à **18h00** *uniquement sur rendez-vous*

La prise de rendez-vous se fera aux numéros de téléphone suivants :

- 02 97 54 86 30
- 02 97 54 86 31

La date limite de notification à la mairie par les candidats de la liste des assesseurs et délégués est fixée au **jeudi 7 février 2019 à 18h00** pour le premier tour et le **jeudi 14 février 2019 à 18h00** pour le second tour.

La campagne électorale sera ouverte, pour le premier tour, le **lundi 28 janvier 2019 à zéro heure** et s'achèvera le **samedi 9 février 2019 à minuit**.

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le **lundi 11 février 2019 à zéro heure** et se terminera le **samedi 16 février 2019 à minuit**.

L'Etat dans le Morbihan sur internet



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan